



INC Suivi des accords Télétravail et Temps partiel

Mardi 24 mars 2015

Conformément aux textes conventionnels, un groupe de travail dans le cadre de l'Instance Nationale de Concertation se réunissait ce mardi 24 mars afin d'établir les éléments d'évaluation des accords Télétravail et Temps partiel signés en 2014.

Concernant le télétravail, l'évaluation comportera deux volets : un quantitatif, un qualitatif. Sur l'aspect quantitatif, la CFTC a été entendu sur l'ensemble de ses demandes :

- Nombre de négociations ouvertes / nombre d'accords signés / nombre d'acte unilatéral / répartition par branche,
- Nombre de salariés en télétravail / proportion hommes-femmes / répartition par âges, distinguo par catégorie (emploi, fonction de management,...)
- Nombre de demandes / nombre de refus,
- Nombre de rupture de la « période d'essai télétravail » / à l'initiative de qui ?,
- Taux de renouvellement (si un accord télétravail existait).

Sur l'aspect qualitatif, l'employeur s'est montré plus réservé sur certaines demandes de la CFTC. Ont été validé :

- Accompagnement en termes de formation,
- Prise en charge des frais par l'employeur,
- Motif de demandes de télétravail.

La CFTC souhaite que soit donné des éléments permettant de mettre en exergue que les télétravailleurs ne sont pas discriminer au niveau de la rémunération. Par exemple, connaître la proportion de télétravailleurs ayant eu des points de compétences et ayant bénéficié de parcours professionnel. Nous aurions également pouvoir mesurer l'impact du télétravail sur le collectif de travail.

L'Ucanss transmettra le projet de questionnaire d'évaluation « télétravail » aux partenaires sociaux courant avril. L'idée est de pouvoir administrer l'enquête courant juin.

Sur l'évaluation de l'accord « Temps partiel », les éléments d'évaluation énoncés dans l'article 6 de l'accord constituent déjà une base satisfaisante. La CFTC a demandé que soit en plus procédé à une comparaison avant/après de la situation du temps partiel dans les

organismes de Sécurité sociale et plus particulièrement dans les Ugecam. Une approche par métiers doit également être effectuée.

L'objectif sur le « Temps partiel » est de procéder à l'évaluation courant septembre pour avoir un bilan complet à l'automne.

La CFTC se satisfait de la réunion sur deux accords dont elle est signataire et dont les éléments d'évaluation correspondent à ses attentes et aux intérêts des salariés.